

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	23 (1915)
Heft:	9
 Artikel:	Prisonniers de guerre en Allemagne
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549003

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prisonniers de guerre en Allemagne

Pendant que l'un des délégués du Comité international de la Croix-Rouge visitait les camps de prisonniers de la France et de ses colonies, un autre délégué, M. le conseiller national A. Eugster, faisait une inspection dans les camps allemands. Nous donnons ici un extrait du rapport que M. Eugster a présenté après le second voyage qu'il fit en Allemagne.

I. Hygiène.

Le Comité international, par circulaire du 15 janvier 1915, s'est efforcé d'obtenir des Sociétés de la Croix-Rouge un traitement identique des prisonniers de guerre, entre autres la faculté de se promener, de jouer, etc.

J'ai pu constater, dans les camps allemands, qu'on a pourvu aux exercices en plein air et qu'en bien des endroits on peut jouer à foot-ball, à la balle, etc. Il est certes bien naturel que dans des camps de 20 à 30,000 prisonniers, il n'y ait pas place pour de tels jeux, mais tous les prisonniers aussi n'en ont pas un égal besoin. Il est évident que, comme le réclame cette circulaire, il doit y avoir partout possibilité de se baigner, et j'ai pu, une fois de plus, constater que tous les camps sont pourvus d'installations de bains et de douches. Les prisonniers doivent prendre régulièrement leur bain. Quand on affirme que, dans beaucoup de camps allemands, les prisonniers vivent dans la saleté, couverts de vermine, l'intérêt de la vérité et de la justice nous oblige à réfuter avec énergie de telles assertions. C'est le contraire qui est vrai. Partout, sous la direction d'hygiénistes émérites, on prend toutes les mesures utiles pour le maintien de la santé des prisonniers. Si donc l'état sanitaire des camps est réellement bon, c'est grâce aux mesures

d'hygiène qu'ont prises les Allemands. Ceux-ci ont, malgré ces énormes rassemblements d'hommes, pu restreindre à leurs premiers foyers les épidémies apportées par les prisonniers russes (choléra et typhus). Cette lutte contre les épidémies présente d'extrêmes difficultés, mais on la poursuit avec une grande énergie et, Dieu merci, avec un succès évident.

Je puis donc affirmer, en toute sécurité, que les mesures hygiéniques allemandes sont dignes de tout éloge. Si, malgré la lutte énergique qu'on a menée avec succès contre la vermine, les mesures de désinfection et autres moyens n'ont pas encore réussi à extirper complètement ce fléau, cela prouve seulement l'étendue du mal qu'on avait à combattre.

Pour ce qui concerne les lazarets, je ne puis que répéter et accentuer encore ce que j'ai dit dans mon premier rapport: ils sont tous admirablement dirigés. Du reste, les blessés français qui reviennent de ces lazarets ne peuvent, dans le récit de leurs expériences, que confirmer mes paroles.

II. Logement.

Les logements sont le plus souvent des baraquements, construits sur des champs d'exercice, ou des locaux murés. Les baraquements récents sont partout bons et, en quelques endroits, excellents. Qu'ici et là, par un temps de pluie persistant, un toit vienne à révéler une fissure, c'est une chose explicable en ces constructions, qui parfois ont dû être faites avec une grande rapidité. Mais l'administration s'efforce constamment de les améliorer et de réparer les dégâts. Il est rare que le nombre des prisonniers, logeant dans chaque baraquement, soit trop élevé; dans presque tous les camps il est normal. On

a pourvu à la ventilation, bien qu'on doive fréquemment aérer. Tous les locaux que j'ai visités sont chauffables. Les latrines ont été l'objet de soins spéciaux et partout où la chose est possible on a installé des canaux et des filtres.

III. Vêtements.

La question des vêtements est réglée de façon satisfaisante. Les uniformes portés depuis le commencement de la guerre commencent bien, ça et là, à devenir inutilisables, mais, dans ce cas, les autorités militaires allemandes les remplacent par des vêtements civils, qui ressemblent aux uniformes et qu'on confectionne en grande partie dans les camps. Les soldats qui ont besoin de chaussures en reçoivent gratuitement ou sont munis de sabots. Il est donc absolument contraire aux faits de prétendre, comme on me l'a écrit, qu'un prisonnier n'avait pas de souliers. J'ai vu, dans plusieurs camps, des magasins entiers remplis d'habits et de chaussures à l'usage des prisonniers nécessiteux. On donne aussi des vêtements de dessous et des chemises. On donne moins de vêtements de dessous en laine, car la laine est rare. En réfléchissant à la chose, je me demande si le Gouvernement français, au lieu d'envoyer 250,000 fr. en argent, n'aurait pas mieux fait d'expédier davantage de linge et de lainages, comme dons aux prisonniers, car on ne peut demander aux autorités allemandes qu'elles se désaisissent des provisions de lainages dont elles-mêmes ont un si urgent besoin. L'argent certes sert à bien des choses, mais il ne remplace pas les lainages chauds. Les dons en nature qui viennent de France sont répartis, dans les camps, selon les besoins, mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les autorités allemandes ont fait et continuent à faire beaucoup de leur côté.

IV. Nourriture.

Dans les règlements concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, article 7, il est dit: «Le gouvernement au pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre est chargé de leur entretien. A défaut d'une entente spéciale entre les belligérants, les prisonniers de guerre seront traités, pour la nourriture, le couchage et l'habillement, sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les aura capturés.» Il est hors de doute que la question de la nourriture est le point le plus délicat et le plus difficile à régler dans le traitement des prisonniers en Allemagne; c'est même, à proprement parler, le seul qui commence à donner matière à de sérieuses réflexions. Je dis intentionnellement «commence», car, dans mon premier voyage, ce n'est que dans des camps bavarois que des plaintes se sont fait entendre sur la nourriture. Depuis, la situation a passablement empiré partout. On dépense bien, comme au début, 60 pfennigs par homme et par jour, mais beaucoup de choses ont renchéri depuis lors et la question du pain, tout particulièrement, joue un rôle capital. L'ordonnance concernant le pain, mise en vigueur en Prusse, a réduit la ration pour les habitants, qui était d'abord de 250 grammes par tête et par jour, à 200 grammes seulement. La conséquence en a été l'abaissement de la ration journalière des prisonniers, de 500 à 300 grammes. Il est vrai que cette diminution a été compensée par une augmentation de la ration de pommes de terre. La raison alléguée est que, puisque les ennemis de l'Allemagne empêchent l'importation des céréales et forcent celle-ci à restreindre sa consommation de pain, on ne peut pas donner aux prisonniers une ration deux fois et demie plus grande que celle qu'on donne aux nationaux.

Le pain n'en constitue pas moins, autant pour l'ouvrier que pour le prisonnier, le fond de la nourriture. Or, l'alimentation par le pain étant devenue moindre au point de vue de la quantité et moins bonne au point de vue de la qualité, à cause du mélange de pommes de terre, et peut-être surtout de la fabrication, qui n'est pas toujours sans reproche, on comprend que la question du pain soit devenue si importante et si difficile à résoudre.

Il y a aujourd'hui environ 750 à 800,000 prisonniers en Allemagne. En comptant 300 grammes par homme, cela fait une consommation journalière de 240,000 kilos de pain. Ce n'est pas une bagatelle, au moment où l'importation des céréales est impossible. Je n'ai pas mission de résoudre cette question, mais comment quelqu'un, tant soit peu au courant des conditions de vie des camps et qui, jour après jour, pendant des semaines, a pu, de ses propres yeux, se rendre compte de la dure nécessité de cette question, pourrait-il garder le silence et ne pas réfléchir aux moyens de trouver une solution satisfaisante de cette question?

D'après l'article 7 cité plus haut, certains arrangements peuvent se faire entre Etats belligérants. Rien ne s'opposerait à ce que les Etats qui ont des prisonniers en Allemagne, pourvoient eux-mêmes à la fourniture du pain qui est nécessaire à ceux-ci. Ces Etats ont du blé, ou peuvent s'en procurer, ou charger un Etat neutre, comme la Norvège ou la Suède, d'en introduire en Allemagne. Dans chaque camp les Allemands devraient construire des fours pour cuire le pain, sous le contrôle de neutres, qui veilleraient à ce que la farine ne soit pas employée pour les besoins de la population. La question du pain serait ainsi résolue. On pourrait imaginer aussi que les puissances qui sont en guerre avec l'Allemagne fournissent

le supplément de farine nécessaire à l'alimentation de leurs ressortissants prisonniers, toujours sous le contrôle des neutres. Si l'on n'essaie pas de résoudre cette question de cette manière ou d'une autre, il est à craindre que, si la ration de pain de l'Allemagne diminue encore, les prisonniers soient les premiers à en pâtir. *Ultra posse nemo tenetur.*

Dans tous les camps, la question qui m'intéressait le plus, quand je parlais avec des prisonniers, était celle de la nourriture. Certes, la manière dont la soupe de midi et du soir est préparée n'est pas précisément du goût des Français, mais j'ai l'impression que ceux-ci passeraienr par dessus la chose, si l'on pouvait augmenter leur ration de pain, car le pain, pour eux, est la chose essentielle.

On comprend que la cuisine allemande ne plaise pas à tout le monde, mais il ne faut pas oublier que, dans un camp de 20,000 hommes, on ne peut pas préparer les mets comme dans une famille, et que finalement les goûts sont très différents parmi les prisonniers. Je n'ai, par exemple, jamais entendu dire à un prisonnier russe que la nourriture ne fût pas bonne.

Grâce à leurs propres moyens, un très grand nombre de prisonniers sont à même de se procurer à la cantine des suppléments. Les cantines vendent des provisions de bouche et je n'ai trouvé qu'un seul camp où l'on ne put en acheter. Mais je suis persuadé que, là aussi, grâce à notre intervention, on a procédé à une réforme. Une communication officielle française a prétendu qu'interdiction avait été faite aux cantines de vendre n'importe quels aliments. La chose n'est pas exacte. Il en est de même d'une autre affirmation de la même communication, à savoir qu'on ne donne que des soupes claires sans viande. Pour traiter à fond cette question de nourriture qui est, je le répète, la

seule qui donne réellement matière à des plaintes — plaintes qu'on doit certes examiner sérieusement — j'ai réuni une série de menus, donnant les doses. Ces menus ont été étudiés par un spécialiste digne de toute confiance.

V. Correspondance, paquets et envois d'argent.

Depuis le 3 février 1915 la correspondance, pour les camps d'Allemagne, a été réglée d'une manière uniforme. Je donne à la fin de mon rapport le texte de cette ordonnance, laquelle fera disparaître bien des idées erronées, particulièrement la crainte qu'il existe des camps où il serait interdit d'écrire. Rien n'est moins conforme à la vérité.

La prescription que chaque nouveau prisonnier, dès son arrivée au camp, doit remplir une carte avec une en-tête imprimée, pour communiquer son adresse à sa famille, a donné lieu à une erreur fâcheuse. On en a conclu, en effet, que les prisonniers n'étaient autorisés à écrire que cela, ce qui est absolument contraire aux faits.

Les prisonniers originaires des régions occupées par les Allemands, ont longtemps été dans une situation pénible, par le fait qu'ils ne pouvaient correspondre avec leurs familles. Si regrettable que fût cet état de choses et bien qu'il contribuât à augmenter les soucis des gens qui en étaient atteints, c'était une conséquence cruelle de la guerre, qu'on pouvait expliquer les premiers temps. Aujourd'hui les choses vont mieux. La poste allemande transmet les lettres. Un sergent, à Friedrichsfeld, m'a dit que tous les prisonniers de Mau-beuge avaient reçu des nouvelles, et que les communications commencent à être établies avec Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes. Il faut, néanmoins, s'attendre à ce que de temps en temps des

irrégularités se produisent dans ces communications.

On entend émettre de nombreuses plaintes sur les retards considérables dont l'expédition souffre. Oui, c'est vrai, une lettre demande trois semaines, parfois davantage, pour arriver à destination. Mais la chose est réciproque. Au départ, les lettres subissent des retards, par le fait que, selon décret du ministère de la Guerre, elles sont retenues pendant dix jours. On dit que ce décret a des raisons militaires. J'avoue, pour ma part, avoir de la peine à comprendre quelles sortes de renseignements militaires pourrait bien envoyer à son pays un prisonnier enfermé depuis plusieurs mois dans un camp.

L'examen des correspondances, vu leur masse énorme, prend naturellement aussi plusieurs jours.

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt des familles, qu'on accélérât des deux côtés l'expédition des lettres, pour ne pas accroître, de manière inutile, des soucis qui sont déjà bien assez grands en eux-mêmes.

On peut, par les chiffres suivants, se faire une idée de l'étendue des envois postaux :

Dans le camp de Ohrdruf, sur 13,500 prisonniers, en chiffres ronds, il y a 2,900 Russes qui n'ont presque pas de correspondance. 40 employés viennent à bout du travail. On a compté, en février 1915 :

9,100 mandats, pour la somme de 120,600 marks;

50,000 lettres et cartes arrivées;

8,400 paquets;

3,100 paquets-lettres (jusqu'à 200 gr.);

81,700 lettres et cartes expédiées.

Si, avec un tel trafic et les déplacements de prisonniers, il arrive de temps à autre qu'un objet s'égare ou se perd, qui pourra s'en étonner? Ce qu'on peut

dire, c'est qu'en général on fait partout le mieux qu'on peut. Un travail énorme est accompli et, sans exagération, on peut dire que l'organisation dans les camps est un modèle.

Pour ce qui concerne les mandats postaux, on a, dans les camps allemands, entièrement réalisé les desiderata exprimés par le Comité international dans sa circulaire du 15 janvier 1915. Des organisations satisfaisantes existent partout, et, en beaucoup d'endroits, on procède à la manière des banques: chaque prisonnier a un compte particulier et un livret de compte-courant. Grâce à cela, les irrégularités n'existent pour ainsi dire pas. Précisément parce qu'on peut craindre que toutes ces mesures ne suscitent une grande méfiance, on traite les questions d'argent avec un soin tout particulier, afin qu'à chaque instant on puisse rendre compte de tout l'argent entré.

VI. Bibliothèque, musique, théâtre, cours.

Qu'au ministère de la Guerre prussien on se soit préoccupé de pourvoir aux distractions des prisonniers et à leurs besoins moraux, la chose est attestée par toute une série d'institutions, dont nous voulons brièvement parler.

Outre les bibliothèques, qui sont déjà en partie ouvertes, en partie en train de

se constituer, le ministère de la Guerre de l'Empire, d'accord avec les ministères de la Guerre des Etats confédérés, songe à mettre gratuitement à la disposition des prisonniers des journaux et d'autres publications écrits dans leurs langues. A côté des feuilles allemandes et de la *Gazette de Lorraine*, qui sont autorisées, on a projeté:

1^o De remettre aux Anglais le *Continental Times*, qui paraît à Berlin.

2^o Aux Français et aux Belges parlant le français, le journal *Le Bruxellois*, soumis à la censure du Gouvernement allemand à Bruxelles.

3^o Pour les Belges la *Gazet van Brussel*, éditée en langue flamande.

Dans mon second voyage, j'ai pu de nouveau constater, comme dans le premier, que, dans divers camps sans excepter les camps d'officiers, il existe des orchestres dont je n'ai pas manqué d'aller écouter les auditions. En outre, des chœurs ont été formés, même un chœur russe, dont les productions sont fort remarquables. J'ai vu aussi plusieurs scènes de théâtre, sur lesquelles on représentait, d'ordinaire, des pièces comiques. Chaque semaine on organise régulièrement des matinées avec représentation théâtrale et concert.

(A suivre.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance des samaritains suisses. Assemblée annuelle des délégués, les 29 et 30 mai, à Langenthal *). — Le ciel est gris, chacun s'embarque néanmoins dans l'espoir de trouver un ciel plus clément chez nos frères de Langenthal. Quelle désillusion! durant toute l'après-midi du samedi ce ne fut qu'une procession

*) Extrait du *Bulletin des Samaritains neuchâtelois*, n° 5, 1915.

de parapluies à travers les rues de cette belle cité. Cependant, de temps en temps, une accalmie et chacun d'en profiter pour aller à Saint-Urbain visiter l'église qui contient des sculptures sur bois d'une rare beauté.

A 8 heures du soir environ 200 personnes se pressaient dans la grande salle de l'Hôtel du Lion pour fêter le 25^e anniversaire de la section de Langenthal. M. le Dr Rickli, con-